

Pour la troisième édition du Budget participatif, la Ville du Mans met en avant le verdissement de la ville. Les habitants, à partir de 16 ans, peuvent déposer des projets jusqu'au 23 avril 2021 sur la plateforme numérique jeparticipe.lemans.fr.

« Les lycéens et étudiants ne doivent pas hésiter à participer. Nous les invitons à parler du budget participatif entre eux et autour d'eux. Ils peuvent se réunir pour imaginer des projets en groupe » - Alexandre Vayer, coordinateur du budget participatif

En quoi consiste le budget participatif ?

C'est un processus de démocratie participative qui donne la parole aux Manceaux. Du 1er mars au 23 avril 2021, ils sont invités à proposer des projets visant à améliorer la ville. Une commission paritaire composée d'élus et de membres des instances participatives déterminera s'ils peuvent être soumis au vote. Les habitants voteront pour leurs propositions préférées en septembre 2021.

Une partie du budget d'investissement de la ville sera dédiée au financement des idées retenues. Pour cette saison, le budget a été augmenté par rapport aux éditions précédentes. L'enveloppe totale s'élève à 1.8 millions d'euros pour réaliser les projets à partir de 2022.



Quels projets ont déjà été réalisés ?

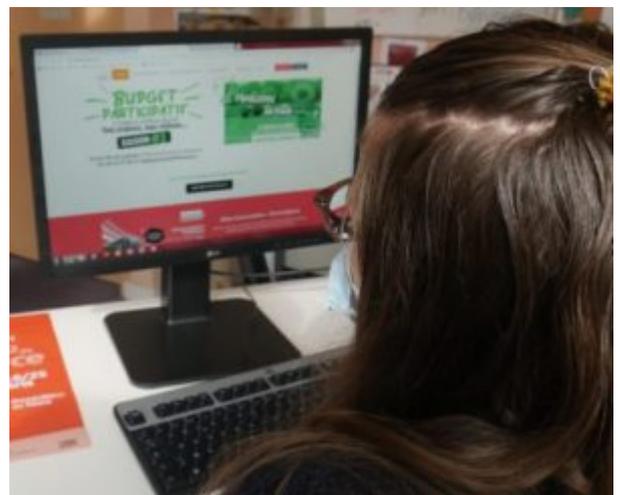
La première saison du budget participatif a débuté en 2018. La ville a reçu 420 idées. 28 des projets retenus ont été concrétisés l'année suivante, dont les lettres :O LE MANS sur le parvis de la gare et des fresques de **street art** à travers la ville.

Les projets votés en 2019 à l'issue de la saison #2 devaient être réalisés en 2020, mais la crise du coronavirus a freiné le processus.

Pour cette saison #3, la plateforme compte déjà une centaine de propositions après seulement une semaine. Pour la première fois, la municipalité a décidé d'une thématique, **le verdissement de la ville**, mais les projets concernant d'autres domaines sont également les bienvenus.

Les jeunes pourront également s'investir dans la phase de vote

Quelle place peuvent prendre des jeunes dans ce processus ?



Les jeunes résidents au Mans peuvent faire entendre leurs idées dans le cadre du budget participatif. Il suffit d'avoir plus de 16 ans pour créer un compte sur le site et déposer des projets. Ils pourront également s'investir dans la phase de vote, et ce dès l'étape de la commission paritaire dans laquelle des représentants du conseil des jeunes siégeront fin juin.

Parmi les projets retenus lors des éditions précédentes, certains avaient été imaginés par des jeunes Manceaux, comme le verger partagé du collège Joséphine Baker (Vauguyon), proposé par un professeur au nom de ses élèves.



Zoé BARTHOUX.

Toutes les infos sur la plateforme jeparticipe.lemans.fr. Règlement [ici](#).

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)